



Nhs Fernande Mvila

48

**DÉCLARATION DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO SUR LE RAPPORT DE
L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DE LA
RÉPUBLIQUE DU KENYA**

Monsieur le Président,

La délégation de la République du Congo salue la délégation de la République du Kenya et la félicite pour la présentation de son rapport national ainsi que pour la qualité des informations mises à la disposition du Conseil.

Suite aux recommandations acceptées lors du premier cycle, le Kenya a promulgué une nouvelle constitution en Aout 2010 qui consacre la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Le Kenya a renforcé son dispositif politique en matière des droits de l'homme, en faisant de la charte des droits fondamentaux une réalité pour la majorité de la population, notamment la mise en place d'une politique nationale relative à l'égalité des sexes, la lutte contre le VIH/Sida, l'abandon des mutilations génitales féminines.

Nous apprécions l'engagement du Kenya qui vise à renforcer sa collaboration avec le mécanisme de protection des droits de l'homme des Nations Unies.

Le Congo note que dans la mise en œuvre des recommandations du premier cycle de l'EPU, le Kenya a mis en place différents mécanismes destinés à assurer le respect des principes d'égalité, d'harmonie sociale, de tolérance, de non-discrimination et d'accès à la justice

Enfin le Congo encourage le Kenya à poursuivre ses efforts en vue du renforcements de la sécurité nationale pour faire reculer les actes terroristes qui ont une conséquence indéniable sur la croissance économique.

Je vous remercie.